ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 78028

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'initiative prise par la mairie de Paris de créer des salles de consommation de drogues, plus communément appelées « salle de shoot ». Cette nouvelle étape va aggraver la situation des toxicomanes en les enfermant dans leur dépendance. Il souhaite donc connaître son analyse sur ce type de lieu et plus généralement connaître la volonté du Gouvernement en matière de lutte contre la toxicomanie.

Texte de la réponse

La mise en place des salles d'injection pour usagers de drogues, telles qu'elles existent dans certaines villes des Pays-Bas, d'Allemagne ou de Suisse, ne fait pas partie des orientations du Gouvernement en matière de réduction des risques. La politique mise en oeuvre dans ce domaine vise à prévenir les intoxications aiguës et les contaminations par les virus du sida et des hépatites mais également les problèmes sociaux. Depuis une dizaine d'années, cette politique, qui comprend également le développement de l'offre de traitements de substitution, a permis une diminution massive de la transmission du VIH chez les usagers de drogues par voie intraveineuse. Elle a également permis de diviser par cinq le nombre de morts par overdose. Ce succès a conduit à lui conférer une base légale dans le cadre de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique. La création des CAARUD (centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues), au cours de l'année 2006, apportera sécurité et pérennité au dispositif. Les objectifs poursuivis et les modalités d'intervention sont désormais fixés dans un référentiel national (décret n° 2005-347 du 14 avril 2005), de nature à renforcer la qualité des pratiques. Les actions de réduction des risques constituent un axe complémentaire aux deux autres volets essentiels du plan gouvernemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool 2004-2008 que sont la prévention de la toxicomanie auprès des jeunes non consommateurs ou consommateurs occasionnels et la diversification du système de prise en charge des usagers de drogues avec, notamment, l'expérimentation des communautés thérapeutiques.

Données clés

Auteur : M. Michel Zumkeller
Circonscription : Territoire-de-Belfort (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 78028
Rubrique : Drogue
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10469
Réponse publiée le : 7 mars 2006, page 2597